

ÉDITO

Sport professionnel : que tout change, pour que le jeu demeure

Par Cyril MOURIN



Cyril Mourin a été Conseiller du Président de la République à l'Élysée de 2017 à 2025, chargé du sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de l'engagement associatif et de la jeunesse.

Il a contribué à la définition de la vision des Jeux de Paris et de leur héritage, à la mobilisation interministérielle autour de leur organisation. Il a initié et coordonné de nombreuses initiatives pour promouvoir la place du sport en France comme à l'international, et conforter son impact sur la société. Ancien directeur de cabinet du Ministre des sports, il a auparavant travaillé auprès de chaque échelon de collectivité : Ville et Métropole de Rennes, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, puis Conseil régional d'Île-de-France. Il a par ailleurs été élu Adjoint à la maire de Paris 14e, chargé du commerce, de l'artisanat et de l'innovation sociale de 2014 à 2020. Il est titulaire d'un Master 2 professionnel Travail politique et Vie Parlementaire, d'un Master de Sciences Politiques et Sociales spécialité droit public.

Le 29 juin, l'Assemblée nationale examinera en séance publique la proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel ; la commission mixte paritaire est déjà fixée au 21 juillet. Derrière l'intitulé quelque peu abscons, une réforme économique parmi les plus attendues, et un objet éminemment politique. D'abord parce que le sport professionnel occupe les week-ends, les conversations et parfois le moral de millions de Français. Ensuite parce que le texte arrive au moment où, après cinq années de crise, les équilibres internes du football professionnel se mettent à bouger : nouveaux dirigeants, nouvelles alliances, et cette idée longtemps minoritaire que la valeur d'un championnat se construit collectivement.

Un texte d'initiative parlementaire né de la crise

L'origine de ce texte fait sa force. Tout part d'une double crise. Crise des revenus, d'abord : l'épisode Mediapro, la défaillance de DAZN, un piratage évalué par l'ARCOM à 290 millions d'euros de manque à gagner annuel ont privé le football français de sa première ressource en moins de cinq ans. Crise de modèle, ensuite, plus profonde :

une économie qui s'était peu à peu organisée autour d'une locomotive unique, le PSG (droits internationaux, exposition, ressources) pendant que le reste du peloton décrochait.

C'est ce double constat qui a conduit le Sénat à initier une mission dotée des prérogatives d'une commission d'enquête pour examiner les défaillances du football français. De ses travaux est née la proposition de loi co-déposée le 18 mars 2025 par Laurent Lafon et Michel Savin, adoptée à la quasi-unanimité du Sénat le 10 juin 2025, puis validée le 13 mai dernier par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée au terme d'un travail nourri : 135 amendements, quatre rapporteurs de groupes différents, un texte passé de 25 à 37 articles. Pareil consensus transpartisan ne court pas les couloirs du Palais-Bourbon. Il dit une chose simple : plus personne, ou presque, ne croit que le football professionnel se reformera seul.

« Il dit une chose
simple : plus personne,
ou presque, ne croit que
le football professionnel
se reformera seul. »

Un enjeu économique de premier plan

Les chiffres sont brutaux. Les droits domestiques de la Ligue 1, qui dépassaient le milliard d'euros en 2018, sont tombés à 400 millions en 2024-2025 avant de s'effondrer encore : la plateforme Ligue 1+ génère de l'ordre de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires. La Premier League, elle, encaisse près de 2 milliards par saison pour ses seuls droits domestiques et davantage encore à l'international. Un seul club anglais, Liverpool touche davantage de droits TV que ce que l'ensemble des clubs de Ligue 1 la saison prochaine. Ce n'est pourtant pas une fatalité : la France demeure l'un des tout premiers exportateurs mondiaux de joueurs. Son équipe nationale a joué les deux dernières finales de la Coupe du monde. Le PSG est double champion d'Europe. Les stades sont pleins. Le talent et le potentiel sont là ; c'est l'organisation qui ne suit pas.

Or cette organisation défaillante met en jeu une économie du sport professionnelle bien réelle : près de 7 milliards d'euros d'activité, plus de 45 000 emplois, 1,4 milliard d'euros de recettes fiscales et sociales. Et une richesse d'abord territoriale. Un club professionnel, ce sont des emplois directs et indirects, un carnet de commandes pour des centaines de PME, un nom de ville qui circule chaque semaine dans les médias d'Europe. Quand un club tombe, c'est un sinistre territorial. Plusieurs collectivités en ont fait l'amère expérience ces derniers mois, dans le football et au-delà.



© Getty Images, Unsplash

Une réforme profonde de la gouvernance

Le football professionnel est aujourd'hui organisé par la LFP, une association loi 1901 dont les clubs sont membres, pas actionnaires. La nuance paraît juridique; elle commande tout. Le pilotage repose sur un président élu, dont la première contrainte est de construire puis de conserver une majorité. Chaque décision économique (répartition des droits, stratégie de commercialisation) devient dès lors une décision politique interne, négociée club par club, réversible au gré des alliances, et dont personne ne répond vraiment puisque la responsabilité se dilue dans le collectif. La fédération, pourtant détentrice de la délégation de service public, n'est liée à cet ensemble que par une convention, sans présence dans la structure qui commercialise les droits.

La loi permet d'y substituer une société commerciale de droit commun associant la fédération et les clubs. Deux choses changent en profondeur. Les clubs deviennent actionnaires, dotés d'actions de préférence: leurs droits ne relèvent plus d'un équilibre associatif perpétuellement renégociable. Et la conduite des affaires passe d'une logique de mandat électif à une logique d'entreprise: des dirigeants professionnels, dotés d'une vraie autonomie de gestion, exécutent une stratégie et en répondent devant un conseil et des actionnaires, au lieu d'un élu qui gouverne en ménageant sa coalition. La fédération, elle, siège dans la société avec des prérogatives que la loi sanctuarise. C'est la grammaire de la Premier League: aux clubs le commerce, à la fédération la garde des fondamentaux du jeu. Avec les garde-fous publics qui s'imposent: incompatibilités, plafonnement des rémunérations, déclarations à la HATVP, contrôle possible de la Cour des comptes.

Pourquoi tant insister sur l'architecture? Parce qu'on ne prête pas dix ans de confiance à une structure qui peut se réinventer chaque saison. Diffuseurs et investisseurs contractent avec une société dont la gouvernance est stable et les enga-

gements opposables. La réforme n'est pas un préalable administratif à la relance d'un appel d'offres; elle en est la condition commerciale.

Vient enfin le sujet qui cristallise tout: la répartition. L'article 7 plafonne à un rapport de 1 à 3 l'écart de distribution des droits domestiques entre clubs d'une même compétition, contre 1 à 5 aujourd'hui. Derrière ce ratio, une conception de la valeur: les championnats qui se vendent le mieux sont ceux qui distribuent le plus également, parce que l'incertitude du résultat est précisément le produit que l'on vend. Outre-Manche, l'écart de versements constaté entre le champion et la lanterne rouge n'était que de 1 à 1,6 la saison passée. Et sur ce point, le paysage a changé: plusieurs clubs majeurs et leurs nouveaux dirigeants, souvent venus des médias et des télécoms (l'OM de Stéphane Richard, le Stade Rennais désormais présidé par Nicolas de Tavernost) plaident publiquement pour cette répartition plus équitable. La disposition la plus contestée d'hier devient le point de ralliement d'une majorité de clubs. Combinée à la liberté retrouvée d'allotissement et à l'arsenal anti-piratage le plus abouti d'Europe (blocage automatisé en temps réel, sous le contrôle d'une ARCOM désormais armée d'un pouvoir de sanction), elle dessine le cadre du prochain appel d'offres.

Une partie du texte encore en débat

Certaines réserves exprimées méritent toutefois d'être entendues. La principale tient à la tentation, apparue au fil des débats, d'inscrire dans la loi des obligations d'exposition, jusqu'à imposer la diffusion de matchs en clair. L'intention se comprend; l'effet serait contraire au but. Chaque match en clair est autant de valeur soustraite à l'abonnement au moment où il faut la reconstruire, et le dosage entre exposition et monétisation est un choix de stratégie économique qui appartient à ceux qui financent le modèle. La loi est dans son rôle quand elle modernise la gouvernance et fixe les garanties;

elle en sort quand elle se substitue aux décisions de la structure qu'elle vient précisément de rendre digne de confiance. La séance du 29 juin et la CMP du 21 juillet diront si cette ligne est tenue.

La prochaine frontière est européenne

L'Assemblée a par ailleurs élargi le texte bien au-delà du football: ligues et sociétés commerciales dédiées au sport féminin, solidarité financière entre secteurs masculin et féminin, protection des sportifs contre le harcèlement des parieurs, encadrement des paris des 18-25 ans.

Une question reste en revanche volontairement ouverte: la multipropriété. Le texte en pose les premiers garde-fous tout en ménageant l'attractivité des clubs français pour les capitaux internationaux, nous le voyons encore avec les clubs de Nice et Montpellier en cours de rachat par des investisseurs étrangers. Sur un marché des joueurs et des capitaux intégrés à l'échelle du continent, une prohibition strictement nationale serait à la fois inopérante et pénalisante.

C'est au niveau européen que la France porte ce chantier, et la séquence ne s'achèvera donc ni le 29 juin ni le 21 juillet. Le succès du nouveau format de la Ligue des champions et la création de l'UC3, la société commerciale associant l'UEFA et les clubs européens prouvent qu'une refondation négociée est possible au sommet. Régulation financière, éventualité d'un salary cap continental, protection renforcée de la formation locale: ces chantiers conditionnent le développement soutenable du premier sport européen. La loi en discussion n'en est pas l'aboutissement, le match retour se jouera à Bruxelles et à Nyon.

Dans Le Guépard, Tancrède affirmait qu'il fallait que tout change pour que rien ne change. Le législateur fait ici le pari inverse: que tout change, pour que le jeu demeure ●



REGARD D'EXPERT

Jusqu'où ira la patience de Trump envers Netanyahu ?

Par Bertrand BESANCENOT



Bertrand BESANCENOT est Senior Advisor chez ESL. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il a notamment été nommé Ambassadeur de France au Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie saoudite en 2007. En février 2017, il devient conseiller diplomatique de l'État puis, après l'élection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen-Orient.

La vive dispute qui a éclaté début juin entre la Maison-Blanche et le Premier ministre israélien – et qui s'est reproduite récemment – reflète l'inquiétude grandissante du président américain que la poursuite de l'offensive militaire d'Israël contre le Hezbollah puisse faire dérailler son plan de paix avec l'Iran.

En effet, alors que l'administration Trump a investi beaucoup de capital politique dans la tentative de conclure un accord avec Téhéran pour mettre fin à plus de trois mois d'hostilités, Netanyahu n'a lui montré aucune volonté de mettre réellement fin à son attaque massive au Liban contre le Hezbollah. Au contraire, alors que les pourparlers de paix avec l'Iran sont désormais entrés dans une phase critique, Netanyahu n'a pas renoncé à poursuivre l'offensive israélienne, ayant pris le contrôle du château stratégiquement important de Beaufort dans le sud du Liban et encore frappé dernièrement des cibles du Hezbollah à Beyrouth.

Etant donné que l'Iran insiste pour qu'un cessez-le-feu définitif au Liban reste l'une des conditions clés pour obtenir un cessez-le-feu à long terme dans le Golfe, l'intransigeance de Netanyahu s'avère donc profondément problématique pour la Maison-Blanche, à tel point que Trump a dû le réprimander vertement lors de deux récents appels téléphoniques : Trump s'en est pris en effet à Netanyahu lorsque les responsables israéliens ont menacé d'attaquer Beyrouth et l'a averti qu'une telle mesure ne ferait qu'accroître l'isolement international d'Israël. Trump a également rappelé à Netanyahu le soutien qu'il lui avait apporté dans sa bataille juridique afin de lui éviter la prison pour des accusations de corruption. En effet, l'administration Trump veut conclure le dossier de cette crise en se concentrant

sur d'autres priorités que le Liban, essentiellement la réouverture du détroit d'Ormuz et la limitation du programme nucléaire iranien.

Sur le fond, le président Trump et le secrétaire d'État Mario Rubio ont exprimé de façon régulière leur optimisme quant à la possibilité qu'un accord global entre Washington et Téhéran soit conclu prochainement, avec la mise en œuvre d'un cessez-le-feu de 60 jours dans le Golfe, durant lequel de nouvelles négociations auront lieu sur d'autres sujets, en particulier les ambitions nucléaires de l'Iran. Netanyahu a de son côté admis avoir des « désaccords tactiques » avec Trump, mais il a insisté sur le fait que les deux dirigeants s'entendent néanmoins sur les points principaux, notamment pour empêcher l'Iran d'obtenir l'arme nucléaire.

En réalité, bien que l'administration Trump reconnaisse que le Hezbollah a poursuivi encore dernièrement ses attaques contre Israël, il y a un sentiment croissant à la Maison-Blanche que la réponse d'Israël est disproportionnée, surtout compte tenu du nombre élevé de civils libanais tués ces derniers mois. Il y a également des inquiétudes quant à la décision d'Israël d'étendre son offensive terrestre dans le sud du Liban, où il a pris le contrôle de 10 % du territoire libanais.

De fait, la controverse entre Trump et Netanyahu n'est que la dernière en date des désaccords entre les deux hommes depuis le conflit à Gaza, où le président américain a forcé le Premier ministre israélien à s'excuser auprès de l'émir du Qatar pour le bombardement visant une réunion à Doha de dirigeants du Hamas. Plus récemment, Trump a remis Netanyahu à sa place à propos des négociations américano-iraniennes, en déclarant publiquement que « Netanyahu fera ce que je lui demanderai de faire ».

En effet, pour tenter de mettre un terme aux combats au Liban, les États-Unis ont aidé le gouvernement libanais en appuyant un accord créant des zones de sécurité au sud Liban où les opérations du Hezbollah seraient interdites et où l'armée israélienne se retirerait au profit de l'armée libanaise.

Une nouvelle réunion israélo-libanaise est d'ailleurs prévue à Washington au cours de la semaine du 22 juin pour tenter d'avancer sur un accord de sécurité entre les deux pays. Le Hezbollah

n'est naturellement pas satisfait de ce processus, mais du fait de sa soumission à Téhéran, beaucoup dépendra de l'éventualité d'un accord global entre les États-Unis et l'Iran, incluant bien la fin des hostilités au Liban.

« L'absence de convergence de vues entre Trump et Netanyahu sur les objectifs finaux de la guerre peut encore conduire à des frictions entre les deux hommes – qui ont chacun leurs contraintes de politique intérieure – même si toute décision *in fine* appartiendra au président américain, étant donné la dépendance d'Israël à l'égard de l'assistance militaire et financière des États-Unis. »

L'exaspération de Trump envers Netanyahu est bien réelle, mais le Premier Ministre israélien n'a apparemment pas renoncé à faire dérailler le protocole d'accord qui doit être signé le vendredi 21 juin et il a montré à plusieurs reprises qu'il savait faire semblant de se soumettre aux injonctions de Trump tout en poursuivant ses propres objectifs, à Gaza comme au Liban, voire ultérieurement en Iran si la négociation américano-iranienne ne donne pas les résultats escomptés ●

REGARD D'EXPERT

Quand la puissance s'invite dans l'économie : quelques enseignements de l'IMF Economic Review Conference 2026

Par **Éric GUIOCHON**



Éric Guiochon est consultant en affaires internationales, il intervient notamment sur des enjeux de développement international et de contentieux étatiques. Il a notamment travaillé à Business France, où il a conduit des travaux en coopération avec l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OCDE et l'UEMOA sur les investissements internationaux et la diplomatie économique.

Rendez-vous annuel de discussion scientifique du Fonds monétaire international, l'IMF Economic Review Conference est organisée autour de la revue éponyme de l'institution financière, publiée trimestriellement. Conférence plus scientifique que politique, réunissant donc un aréopage d'universitaires et de banquiers centraux, elle demeure un moment éclairant sur l'évolution des catégories et instruments mobilisés dans le débat économique international.

Hasard ou non, l'édition 2026 se tient à Bangkok, en association avec la Banque de Thaïlande et le Puey Ungphakorn Institute for Economic Research, alors que la réunion annuelle du FMI (après deux éditions à Washington D.C., dans le cadre de la rotation tri-annuelle) se tiendra, elle aussi, dans la capitale thaïlandaise cet automne.

Le premier signe intéressant de la conférence réside dans le choix du titre de l'édition 2026 : « pouvoir, marchés et stratégies dans un ordre international mouvant ». Plus généralement, le vocabulaire retenu aurait difficilement pu constituer l'ossature d'une conférence internationale de ce type tenue il y a cinq ans, par exemple. Loin de dire que le FMI découvrirait la géoéconomie, cette édition montre une normalisation progressive de la matière dans la recherche macroéconomique, qui intègre donc de nouvelles considérations : sécurité nationale, vulnérabilité, ou encore souveraineté économique. Ces anciennes « perturbations extérieures », ou chocs exogènes, deviennent ainsi des variables à part entière de la recherche macroéconomique du FMI.

Trois basculements sont à retenir de cette édition, tenue à quelques jours de l'annonce de « l'accord historique » entre les États-Unis et l'Iran supposé mettre fin à près de 4 mois de conflit.

Le retour de l'Etat stratège, qui ne se manifeste plus seulement dans les politiques industrielles, mais s'élargit au crédit et à la soutenabilité financière. Les deux premières parties des discussions combinaient des réflexions sur la stratégie industrielle et la spécialisation, avec la capacité étatique et la question du défaut souverain. Une logique intéressante sous-tend justement ce rapprochement : la performance économique ne dépend plus uniquement d'une allocation dite optimale des ressources, mais davantage d'une stratégie plus intégrée d'orientation de l'investissement, de contrôle et de développement technologique, tout en préservant les fondements d'une action économique équilibrée - donc avec une approche précautionneuse de la dette et du risque de défaut souverain.

Plusieurs échanges complémentaires accompagnent cette réflexion, notamment autour de cette même soutenabilité de la dette qui ne saurait être réduite qu'à un simple ratio budgétaire. Plus généralement, le risque de défaut s'accompagne d'éléments de légitimité fiscale (face aux « révoltes fiscales ») et de relations à l'égard des créanciers.

Ensuite, il s'installe une lutte pour l'alignement d'États, entreprises et juridictions. La partie la plus

forte du programme s'intéresse justement à la transformation des relations économiques en instruments de contrainte. Cette évolution se mesure jusque dans les échanges commerciaux : en 2021, la réduction des barrières tarifaires aurait accru le commerce international de 7,5%, tandis que la dégradation de l'environnement géopolitique en aurait retranché environ 5,3%. L'alignement stratégique devient ainsi presque aussi structurant que le niveau de droits de douane.

« Il s'installe une lutte pour l'alignement d'États, entreprises et juridictions. »

Cette lutte pour l'alignement apparaît particulièrement au regard de la rivalité sino-américaine, qui pèse désormais sur des « swing states » (États-pivots) : des acteurs intermédiaires du commerce international qui contrôlent des intrants et capacités critiques, comme la Corée du Sud, les Pays-Bas, le Vietnam ou encore le Mexique - et Taïwan



dans une certaine mesure. Gouvernants et entreprises de ces pays font généralement l'objet tantôt d'incitations, mais aussi de pressions de Beijing et Washington lorsque leur coopération apparaît comme indispensable à la maîtrise d'un goulet d'étranglement stratégique ou technologique.

Enfin, la véritable variable stratégique de tout acteur économique dépend davantage de la structure de ses dépendances que de son degré d'ouverture. Plutôt qu'une analyse sur la fin de la mondialisation, il en émerge une nouvelle forme dans laquelle les relations et interdépendances commerciales demeurent, mais dans laquelle s'ajoutent des restrictions commerciales, financières et technologiques à des fins sécuritaires. L'interdépendance elle-même demeure un élément d'amortissement face aux chocs, mais qui se voit désormais instrumentalisée.

« La véritable variable stratégique de tout acteur économique dépend davantage de la structure de ses dépendances que de son degré d'ouverture. »

Certaines discussions se sont d'ailleurs attardées sur les effets inflationnistes persistants que provoquent des chocs géopolitiques, et la façon dont l'intégration à des ensembles commerciaux élargis (PTPGP, PERG...) peut tout de même limiter la violence de ces chocs, même dans le cas d'une confrontation directe entre grandes puissances. Il ne faut donc pas se déconnecter, mais adopter une posture plus agile en choisissant, organisant et sécurisant ses connexions.

Loin d'un nouveau consensus de Washington, cette conférence a tout de même confirmé la désuétude de l'idée selon laquelle l'efficacité économique devrait rester indépendante de toute considération stratégique : le choix d'un fournisseur, d'une technologie, d'une monnaie, ou même d'un créancier relève désormais du marché... et de la sécurité.

Pour les entreprises, l'enjeu ne réside plus vraiment dans la simple capacité à identifier les risques géopolitiques, mais plutôt à anticiper la manière dont ils affecteront les conditions de financement, la valorisation, la conduite des affaires, ou encore les décisions d'allocations du capital. La valeur d'une implantation, d'un actif productif ou d'un partenaire réside autant dans son rendement immédiat et futur que dans sa capacité à demeurer mobilisable dans un environnement dégradé ●

REGARD D'EXPERTE

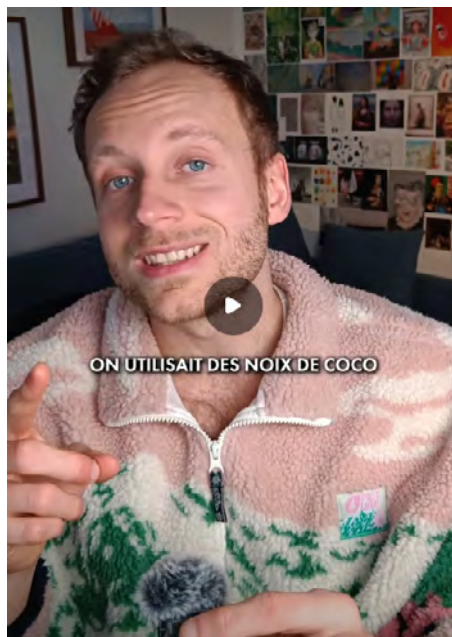
Effet noix de coco : la fin des illusions collectives ?

Par Méline PRAJET



Après une classe préparatoire littéraire, Méline obtient un double Master 2 en Communication Politique et Publique et en Relations Internationales de Sciences Po Bordeaux. Au cours de ses études, elle se spécialise dans la communication institutionnelle et les relations presse au sein d'un cabinet préfectoral, puis en industrie culturelle en Martinique et à San Francisco. Ses missions se concentrent sur l'accompagnement de dirigeants, la création de stratégie de communication et la prise de parole dans le débat public. Méline est consultante junior et a rejoint le pôle social media d'Antidox en janvier 2025.

C'est le cliché indéboulonnable de l'été, une promesse d'exotisme et de fraîcheur dans un décor de carte postale : la noix de coco. Esthétique, dépaysante, et immédiatement reconnaissable, elle est aussi le premier outil de l'illusion cinématographique.



Source : @tavuca.film (Instagram)

L'effet « noix de coco », né dans les studios d'Hollywood sous l'impulsion de Jack Foley, désigne un artifice qui, à force d'habitude, finit par remplacer la réalité dans l'imaginaire collectif. Pour simuler un galop, on entrechoque deux demi-coques ; pour une pluie torrentielle, le rugissement légendaire du lion est en réalité celui du tigre. Le paradoxe est total : le public s'habitue à ces trompe-l'œil au point qu'un vrai sabot ou un vrai craquement lui paraîtrait presque faux. Et si ce mécanisme avait quitté les salles obscures ? À l'heure où les réseaux sociaux saturent nos écrans de flux esthétisés, l'effet noix de coco n'est-il pas révélateur d'un nouveau rapport à l'information, à la politique, à la communication ?

1. Le règne du format court, de la « réf » et du grotesque

Sur TikTok, Instagram ou X, tout finit par être compressé, rejoué, retourné, parodié. Un fait grave devient un mème, une séquence politique bascule en caricature, une déclaration officielle peut créer la légende sur des générations. La vive réaction de Jean-Luc Mélenchon aux propos de Marine Le Pen en mai 2002 donnera naissance au fameux « Moi ? Mais qui elle est celle-là » qui façonne encore le personnage 24 ans plus tard.

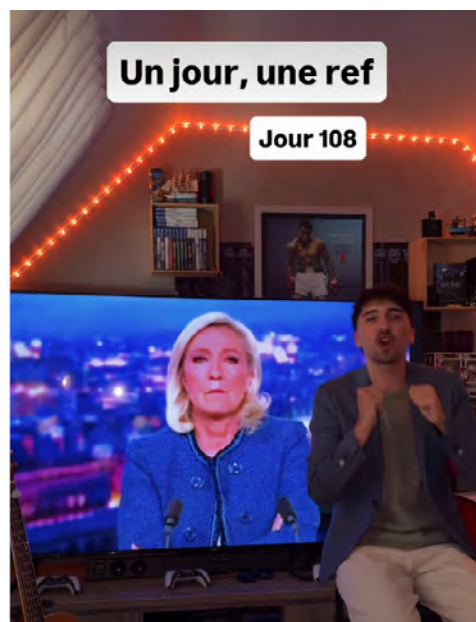


Source : Clash Jean-Luc Mélenchon / Marine Le Pen en 2002 | Archive INA (Youtube)

C'est une réalité : les plateformes occupent désormais une place centrale dans l'accès à l'information. *Le Reuters Institute* souligne d'ailleurs en 2026 la montée des contenus artificiels, la prolifération de faux sites reproduisant les codes du journalisme et la difficulté croissante à distinguer l'information de son double numérique. Dans ce brouillard médiatique, le ridicule se propage plus vite que l'argument, et la parodie tend alors à devenir une langue par défaut.

Cette langue semble obéir à ses propres règles : elle est brève, immédiate, et façonnée par les logiques de circulation des plateformes. Les usages glissent vers des formats courts, perçus comme plus authentiques, plus accessibles et mieux adaptés aux mécanismes algorithmiques. Le contenu se consomme plus, il est absorbé, reconditionné, puis renvoyé dans sur les plateformes. L'information n'est donc plus une fin, mais une matière brute utile à ce qu'elle peut déclencher : réaction, rire, clic, indignation.

Reste une question dérangeante : est-ce une nouvelle façon d'apprendre le monde, d'y résister, ou simplement de le supporter ?



Source : @moneybankss_ (Instagram)

2. Derrière le rire, fracture et résistance

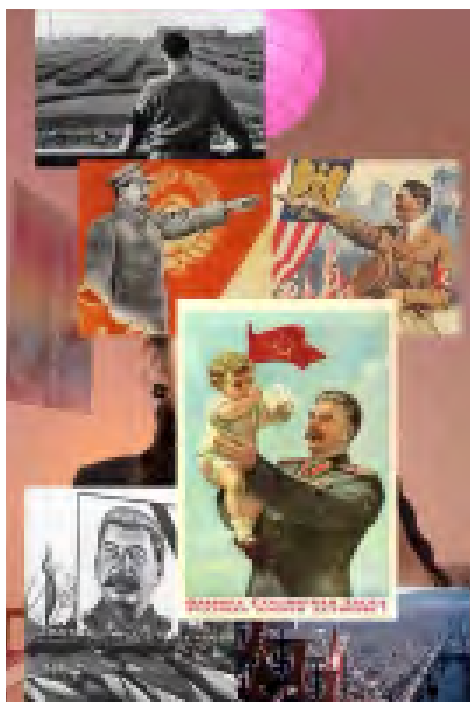
Ce nouveau langage révèle quelque chose de plus large. Un sondage Ipsos¹ publié en 2025 révèle une société française sous tension, marquée par un niveau inédit de découragement face à la situation politique et sociale. Près d'un Français sur deux (43 %) déclare ressentir de la colère, un sentiment encore plus prononcé chez les moins de 35 ans, les catégories populaires et les électeurs les plus radicaux. *Le Monde*² en observe les manifestations concrètes dans la rue, les médias et les urnes. Ce n'est plus seulement une humeur collective, c'est un état de tension durable.

Ce climat nourrit un autre mouvement, plus ambigu : celui du rire, du détournement, et de la dérision. Le grotesque devient à la fois un outil de contestation, un moyen de révéler les incohérences du discours dominant, et une forme de ralliement implicite. Rire ensemble d'une scène politique,

d'une déclaration ou d'un scandale, c'est aussi dire quelque chose de son rapport aux institutions : une façon de le questionner, sans toujours savoir quoi mettre à la place.



Source : @lambinon.a (Instagram)



Source : @cabinet.curiositess (Instagram)

Derrière le rire, la défiance devient-elle donc un symptôme politique ? Le baromètre de la confiance politique du CEVIPOF³ confirme en 2025 un profond malaise démocratique, marqué par une crise de légitimité et une désaffection croissante à l'égard des institutions. Le décrochage se lit donc dans les chiffres, mais aussi dans les usages quotidiens.

Si l'on se permet l'approche philosophique, Michel Foucault et Márcia Tiburi éclairent ce basculement. Dans *Les Anormaux* (1999), Foucault

explique déjà que le pouvoir ne se limite pas à interdire ou sanctionner : il produit des catégories, fabrique des normes, définit ce qui est légitime, et ce qui ne l'est pas, jusqu'à produire ses propres formes de disqualification. Marcia Tiburi, dans *Le ridicule politique* (2021), poursuit la réflexion en relevant que le comique et le grotesque ne relèvent plus seulement de la dérision, mais deviennent aussi des instruments de gouvernement. Le rire libère, mais peut aussi stabiliser un ordre en rendant le tragique acceptable, voire consommable.

Autrement dit, le rire fait partie intégrante du jeu politique : il peut servir à canaliser les affects collectifs, atténuer la gravité des faits, ou à transformer le réel en récit partageable. La fracture ne tient donc pas seulement à la violence des colères ou la polarisation des opinions, mais à un écart croissant entre le vécu et sa mise en scène.

Et si cette défiance ne redessine pas seulement le rapport à la politique, mais aussi la manière même de communiquer ?

3. La fin des storytellings et des récits parfaits

On assiste aujourd'hui à une polarisation très nette : d'un côté, Trump, souverain ubuesque, qui tient par le spectacle et l'esthétisation permanente l'illusion d'un pouvoir arbitraire et hors des codes, (jusqu'à s'autoriser un retard d'une heure au G7 2026, justifié d'un « I'm the boss »⁴ lancé auprès de ses pairs) et de l'autre, une indignation bien réelle, qui explose autant sur les réseaux que dans la rue. Cette mutation ne relève pas seulement de la posture : elle dessine de nouveaux codes de l'autoritarisme, où le ridicule ne fragilise plus le pouvoir, mais peut au contraire le renforcer. Pour Marcia Tiburi, la mécanique se précise encore : la politique devient un spectacle continu, et le comique une technique de gouvernement. Il détourne la conflictualité sociale, étouffe la critique et transforme l'indignation en performance.

Or, cette mutation bouleverse aussi les règles de la communication publique.

Les deux sphères ont longtemps reposé sur une promesse implicite : celle de produire un récit assez cohérent pour rendre le réel intelligible. Une image maîtrisée, une parole calibrée, une narration sans aspérités. Tant que la mise en scène semblait crédible, le contrat tenait, mais ce discours se voit fissuré sous l'effet d'une audience plus méfiante, mieux équipée et plus prompte à confronter faits et récits.

Le numérique accélère ce basculement : citoyens et consommateurs commentent l'information, la vérifient et la détournent en temps réel. Chaque message entre dans un espace de contrôle collectif. La communication ne repose plus seulement sur la capacité à raconter, mais sur la résistance du récit à l'épreuve du réel.

Les 20 000 manifestants en marge du G7 à Genève⁵ contre le capitalisme mondial le montrent bien : lorsque les discours semblent trop abstraits et éloignés des expériences vécues, la contestation remplace le recours au divertissement, et réintroduit de la matérialité dans le débat public. Le réel revient donc par la confrontation.

C'est ici que l'effet noix de coco devient une clé de lecture : tant que le public accepte le bruitage, le récit tient. Tant que la mise en scène paraît plausible, le décor fait son travail. Mais un fait, une image ou un témoignage qui contredit la version proposée, peut faire craquer la coque. Il n'est plus question de storytelling raté, mais de crédibilité.

Plus généralement, si pendant longtemps une déclaration, un manifeste, ou une campagne bien produite pouvaient suffire à installer une réputation, ce temps semble désormais révolu : une promesse sans preuve ne renforce plus la confiance ; elle la fragilise et attire l'attention sur les failles des personnalités politiques et publiques, qui tendent à sur-préparer et réduire les prises de parole publiques. Entre excès et crainte du récit réside donc une difficulté commune : celle de s'adresser à un public qui vérifie, compare, archive et confronte les discours aux faits.

L'effet *noix de coco* ne dit donc pas seulement que le faux peut redéfinir le vrai, il révèle surtout qu'un public longtemps exposé aux artifices finit par les reconnaître, et s'en jouer. À l'ère du fact-checking et de la dérision, la confiance ne repose plus sur la répétition d'un récit, mais sur sa confrontation au réel qui finit inévitablement par s'imposer.

La question n'est donc plus de polir davantage la façade. Le public ne veut plus d'une coque impeccable, mais un accès brut à ce qu'elle recouvre. À un an des élections présidentielles, la vraie rupture sera peut-être là : dans le courage de montrer l'imparfait et le dérangeant derrière la mise en scène ●

Sources :

¹ ipsos.com/fr-fr/fractures-francaises-2025

² lemonde.fr/intimite/article/2025/11/29/j-ai-l-impression-d-etre-bloquee-avec-cette-emotion-quand-la-colere-intime-devient-sociale_6655398_6190330.html

³ sciencespo.fr/cevipof/fr/actualites/barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof-2025-le-grand-desarroi-democratique

⁴ huffingtonpost.fr/international/video/au-g7-donald-trump-n-avait-pas-envie-de-justifier-son-long-retard-c-est-moi-le-patron_270866.html

⁵ fr.euronews.com/video/2026/06/15/suisse-heurts-a-geneve-alors-que-20-000-manifestent-contre-le-g7-et-ses-politiques

COMMUNICATION ÉVÉNEMENT

Club 31

Mardi 16 juin, nous avons eu le plaisir de recevoir M. François HOLLANDE, ancien Président de la République et député de la Corrèze, dans le cadre du Club 31.

Intervenant sur le thème « La France a-t-elle encore les moyens de ses ambitions ? » devant plus de 150 partenaires et clients, François HOLLANDE est notamment revenu sur les conditions dans lesquelles se dérouleront l'élection présidentielle 2027. Celles-ci seront selon lui sans commune mesure avec le contexte dans lequel il a exercé le pouvoir : avènement de l'intelligence artificielle, risques d'ingérences, déficit public, multiplication des conflits à travers le Monde, brutalisation de la relation avec l'allié américain...

François HOLLANDE s'est également prêté avec sourire au jeu des questions-réponses, sur des problématiques industrielles et internationales. Il a réaffirmé son souhait de vouloir peser dans l'élection présidentielle afin de faire émerger une offre alternative au RN et à LFI. Il a plaidé pour le retour du clivage entre des forces de droite et de gauche républicaines, convaincu qu'une candidature sociale-démocrate sera à même de l'emporter face au RN au second tour de la présidentielle.

Durant toute la campagne présidentielle, le Club 31 s'efforcera de fournir à ses clients et partenaires un haut-niveau d'échanges et de décryptage avec les protagonistes de premier plan qui feront l'élection présidentielle ●



À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

xavier.desmaison@nsi-adit.com

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY
Président du Directoire

alexandre.medvedowsky@nsi-adit.com

ESL Rivington (Groupe ADIT) s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'accompagnement stratégique des dirigeants d'entreprise, de l'intelligence économique, de l'influence, de la diplomatie d'affaires et des affaires publiques. ESL Rivington conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des États et gouvernements.